



Au Conseil communal d'Aigle

Rapport de la Commission des Finances relatif à

Préavis municipal N° 2025-09

relatif au

COMPTES DE L'EXERCICE 2024

Commission composée de :

Présidente : Virginie CRAUSAZ (PLR)
Membres : Marcel-Jacques BACCA (EA)
Patrice BADAN (UDC)
Bernard BOREL (VERT)
Roberto FUCILE (ALT)
Brigitte ROULIN (PSA)
Christian SPUEHLER (PLR)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité au complet, accompagnée de M. Jean-Marc Moreillon, boursier communal et de Mme Anne Décaillet secrétaire municipale a présenté les comptes 2024 à la commission des finances et à la commission de gestion le 5 mai 2025, séance qui s'est tenue dans les locaux des TPC.

A la suite de cette présentation, la Commission des finances s'est réunie à trois reprises pour traiter des comptes 2024, selon le planning ci-dessous

- Préparation des questions pour la Municipalité, discussion et études des comptes
- Réponses aux questions relatives aux comptes 2024, discussion avec la présence de M. Jean-Luc Duroux, municipal des finances et M. Jean-Marc Moreillon, boursier
- Questions complémentaires et discussion sur la rédaction du rapport

La COFIN les remercie pour leur disponibilité, leurs explications détaillées et leurs réponses aux diverses questions posées ainsi que pour les documents transmis.

La commission des finances a examiné les comptes de l'exercice 2024. Ceux-ci présentent un résultat positif, ce dont nous nous réjouissons. Cette situation favorable contribue à préserver la capacité de la commune à faire face aux nombreux défis à venir, tel que le mentionne la Municipalité dans son communiqué de presse.

Toutefois, le Commission tient à mettre en lumière **certains éléments exceptionnels** qui ont contribué à ce résultat, mais **qui ne sauraient être considérés comme récurrents, ni constituer une base stable pour les exercices à venir.**

Parmi ces éléments, on relève notamment :

- Des recettes fiscales exceptionnelles issues d'impôts sur les successions, dont le caractère ponctuel ne permet pas d'envisager une reconduction à moyen terme
- Des décalages de recettes provenant des exercices précédents (2021, 2022, 2023), comptabilisés en 2024. C'est notamment le cas des taxes de stationnement du domaine public, qui ont été perçues avec retard et viennent artificiellement gonfler les revenus de l'exercice. CHF 820'117.- (pour 2021 à 2024)
- D'autres facteurs non récurrents qui ont influencé favorablement le résultat et qui appellent à la prudence dans l'interprétation de ces comptes. Taxe de raccordement pour le gymnase CHF 321'620.-, permis de construire du gymnase CHF 31'000.-

1. Analyse des comptes et situation financière

Alors que le budget 2024 prévoyait un résultat déficitaire **CHF 1'341'322.-**, le résultat 2024, tel que présenté par la Municipalité, aboutit à un excédent de revenus de **CHF 286'643.33.**

Après déduction des prélèvements sur les fonds de réserves et diverses imputations internes, les recettes réelles se sont élevées à CHF 53'853'064 alors que les dépenses hors amortissements, imputations internes et attributions aux fonds de réserve se montent à CHF 47'962'331.

La marge d'autofinancement s'établit à CHF 5.89 mio contre CHF 8.81 mio en 2023.

	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024	Différence			
				s/comptes 2023		s/budget 2024	
				en CHF	en %	en CHF	en %
1. Recettes réelles							
1.1 Revenus par nature (4)	56 371 206	52 970 450	55 666 300				
Déduction gains comptables sur immeubles (EF 200.4242.10)	0		0				
1.2							
1.3 Déduction prélèvements sur réserves (48)	-1 062 249	-1 354 150	-969 465				
1.4 Déduction imputations internes (49)	-793 292	-760 500	-843 771				
	54 515 665	50 855 800	53 853 064	-662 601	-1,22%	2 997 264	5,89%
2. Dépenses réelles							
2.1 Charges par nature (3)	56 276 535	54 311 772	55 379 656				
2.2 Déduction amortissements (33)	-4 335 730	-4 738 000	-4 763 737				
2.3 Ajout amortissement créances (3301)	362 628	400 000	412 847				
2.4 Déduction attribution aux fonds de réserve (38)	-5 813 020	-411 000	-2 222 664				
2.5 Déduction imputations internes (39)	-793 292	-760 500	-843 771				
	45 697 121	48 802 272	47 962 331	2 265 210	4,96%	-839 941	-1,72%
3 Marge d'autofinancement (1-2)	8 818 544	2 053 528	5 890 733				

Nous joignons également, un extrait du rapport de l'audit des comptes concernant le degré d'autofinancement qui passe d'insuffisant en 2023 à problématique.

Nous relevons que la marge d'autofinancement 2024 de votre Commune s'établit à CHF 5.89 mios contre CHF 8.82 mios en 2023. Selon la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC) de l'Etat de Vaud, les ratios en lien avec ce montant peuvent se résumer ainsi :

	2024		2023		Moyenne mobile sur 5 ans	
Capacité d'autofinancement (Marge autofin. / Revenus courants)	10.94%	Bonne	15.90%	Bonne	13.10%	Bonne
Degré d'autofinancement (Marge autofin. / Investissements nets)	39.30%	Problématique	77.10%	Insuffisante	56.80%	Insuffisante

L'analyse de ces résultats suscite les commentaires suivants :

Par rapport au budget 2024

- Les revenus ont augmenté de **CHF 2'997'264**, soit 5.89% en comparaison du budget
- Les charges ont diminué de **CHF 839'941**, soit -1.72% en comparaison du budget

Le résultat comptable 2024 nous montre une amélioration effective de **CHF 3'837'205**.

Toutefois, nous voudrions préciser qu'une partie de ces bons résultats reposent en partie sur des éléments exceptionnels non pérennes.

Par ailleurs, le budget 2024 prévoyait la création de **4.8 équivalents plein temps (EPT)** supplémentaires pour faire face à de **nouveaux besoins en personnel**.

Par rapport au budget initial, certains postes ont été engagés plus tardivement ou ont fait l'objet d'une répartition différente, en lien avec la réorganisation.

Les cautionnements solidaires à fin décembre 2024 se montent à CHF 5'696'669, avec un nouveau cautionnement en faveur du Tennis Club et un cautionnement qui a pris fin envers le Musée Vaudois vigne et vin.

2. Examen détaillé des comptes de fonctionnement

La CoFin a procédé à un examen détaillé des comptes de charges et revenus ainsi que du bilan en analysant tout particulièrement les écarts entre le budget et les comptes et en demandant la justification de ceux-ci.

Chapitre 1

110.3185.10 Frais d'études

Ce poste a considérablement augmenté, la Cofin a reçu le détail de ce compte.

111.4112.20 Redevances Romande Energie (taxe spécifique)

Revenu en baisse pour quelle raison ? La diminution de la redevance perçue s'explique par une baisse de la consommation, sans doute lié aux incitations des différents programmes d'économie d'énergie, alors que le tarif unitaire est demeuré inchangé.

180.3517.81 Bus communal infrastructures

Montant en diminution par rapport à 2023, on peut saluer les engagements tenus sur ce poste en privilégiant l'amélioration de la qualité du service plutôt que son extension et une gestion efficace des ressources.

190.3156.00 – Maintenance

Ecart réel budget CHF 36'911.- pour nouvelle licence M365 sauvegardes distantes des serveurs et emails.

Chapitre 2

200.4112.10 – Redevances Romande Energie et Gasa

La redevance est calculée en fonction des kwh et ceux-ci sont en baisse (voir également remarque au compte 111.4112.00).

210.4002.00 Impôt sur la fortune

L'impôt sur la fortune est en baisse car certains contribuables, qui avaient été taxés en 2023, ont bénéficié de corrections en 2024.

Chapitre 3

312.3290.00 Part aux gains parcelles BCVs

Ce montant correspond à la part aux bénéfices sur les ventes ainsi que la part sur les DDP.

356.3141.10 Travaux d'amélioration Château et Maison de la Dime

Les travaux n'ont pas été réalisés et le montant a été remis au budget 2025.

361.4271.00 Locations ancienne Maison de ville

La diminution correspond à une réduction de loyer accordée à l'ATALC au lieu du versement d'une subvention.

369 Immeuble « Novassalles »

Seule la partie cinéma est actuellement louée et utilisée. Le reste de l'espace est vide, sans activité. En conséquence, les charges d'électricité et de gaz tiennent compte de l'occupation actuelle. Le poste 369.4362.00 Remboursement de frais, correspond au décompte de chauffage.

375.3141.00 Entretien courant du bâtiment Aigle-Ancienne

Quels sont les travaux effectués ? remplacement du radiateur CHF 2800.- et pose de détecteurs de lumière.

Chapitre 4

413.3011.00 Traitements inspectorat des chantiers et sécurité au travail

Suite à l'arrêt de l'activité du responsable à fin août 2023, c'est désormais un bureau privé qui se charge de ces contrôles.

431.3804.00 Attribution fonds provenant des parcomètres

L'attribution au fonds de réserve s'effectue par différence entre les taxes de stationnement encaissées et l'entretien des parcomètres

432.3123.00 Electricité éclairage public

Baisse de la consommation en raison des nouveaux équipements moins énergivores.

450.4659.00 Participation diverses

Contribution pour les panneaux photovoltaïques.

461.4341.00 Taxes de raccordement

y.c. CHF 321'620.- pour le gymnase.

Chapitre 5

520.4512.00 Enseignement secondaire

y.c. les classes d'accueil refacturées aux autres communes.

Chapitre 8

810.3123.00 Electricité

Solde du décompte 2023-2024 des puits de pompage de la Mêlée CHF 46'557.- et des acomptes 2024 basé sur ledit décompte.

3. Bilan

Débiteurs

Le montant des débiteurs ouverts sont constitués en grande partie de DDP, actuellement en cours de poursuite. Le service des finances assure un suivi régulier du contentieux.

Endettement et plan d'investissements

La dette brute de la Commune augmente de 86 à 93.7 millions de CHF de fin 2023 à fin 2024.

Les charges d'intérêts pour 2024 représentent CHF 896'037 contre CHF 733'581 en 2023, soit 1.8% des dépenses totales. Le taux moyen des intérêts bancaires sur l'année 2024 se monte à 1.26%.

Cautionnements

Quelle évolution est prévue ces prochaines années ? La Municipalité suit les cautionnements en cours afin que ceux-ci correspondent à la réalité pour ne pas péjorer notre plafond d'endettement. Le cautionnement de 5 mios en faveur de la Fondation chablaisienne d'aide à l'insertion, devrait être diminué en 2025.

4. Amortissements complémentaires et attributions aux fonds de réserve

Lorsque les comptes le permettent, la Municipalité procède à des attributions aux fonds de réserve et/ou des amortissements complémentaires.

Pour l'exercice 2024, la Municipalité a proposé plusieurs attributions à des fonds de réserve, il s'agit notamment de (voir également le détail en page 88 et 89 du rapport de gestion).

Amortissements supplémentaires :

Chemin des Dents du Midi	CHF 9'423.75
Places stationnement vélos	CHF 70'941.30
Garages « Alpes 4 »	CHF 349'815.—
Halle des Glariers	<u>CHF 89'455.70</u>
Total	<u>CHF 519'635.75</u>

Attributions aux fonds de réserves :

Fonds de réserve organisation internationale de renommée	CHF 90'000
Fonds énergétique durable	CHF 400'000
Provision pour pertes sur débiteurs	<u>CHF 300'000</u>
Total	<u>CHF 790'000</u>

5. Association intercommunales

Conformément à l'art. 39 du Règlement du Conseil communal, la CoFin a pris connaissance des comptes des associations intercommunales dont Aigle est partenaire ainsi que des rapports des organes de contrôle, à l'exception de celui de l'AERA qui nous sera transmis après le 18 juin (date de leur AG). Il s'agit de :

- Association du Stand de Tir des Grandes Iles d'Amont
- Association Police du Chablais vaudois
- Association intercommunale ORPC district d'Aigle
- ARASAPE

Les participations communales d'Aigle ont été vérifiées avec les comptes communaux.

6. Contrôle des comptes 2024

Le contrôle des comptes 2024 de la commune d'Aigle a été réalisé par la fiduciaire Intermandat à Lausanne. Le résultat de l'audit des comptes annuels est reproduit ci-dessous, à savoir :

- La comptabilité communale est tenue avec ordre et précision ; nous n'avons pas de différence à signaler
- La justification des postes du Bilan a démontré que celui-ci était régulièrement établi
- Les tâches d'ordre comptable incombant à votre Municipalité ainsi qu'à votre administration sont exécutées à satisfaction
- Les dispositions de la loi sur les Communes du 28 février 1956 et du règlement sur la comptabilité des Communes du 14 décembre 1979, modifié le 29 octobre 2003, sont régulièrement appliquées

7. Conclusions

La commission encourage la Municipalité à maintenir une gestion rigoureuse, à poursuivre ses efforts de planification tout en anticipant les ajustements nécessaires pour faire face aux incertitudes économiques, aux besoins croissants de la population, ainsi qu'à l'évolution des charges transférées par d'autres niveaux de collectivités.

Elle recommande également d'inciter à la prudence le fait d'engager de l'argent sur une longue période (partenariat public-privé).

La commission accepte les comptes de la bourse communale et le rapport de la Municipalité sur sa gestion pour l'exercice 2024 tels que présentés, avec l'attribution aux réserves et les amortissements supplémentaires proposés.

Au vu de ce qui précède, la commission des finances, à la majorité, a l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

Vu le rapport de gestion sur l'exercice 2024

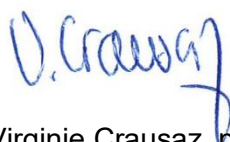
Ouï le rapport de la Commission des finances

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. d'adopter les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2024 tels que présentés ;
2. de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion.

Pour la Commission des finances :



Virginie Crausaz, présidente

Aigle, le 13 juin 2025